Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

PROCES-VERBAL du COMITE SYNDICAL
Du Mercredi 22 mars 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le mercredi vingt-deux mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Jacques GOLIASSE, Aurélia DUCHET, Camille LECUNFF-GUILLARD, Jean-Pierre JOURDAIN, Jean-Marc JOVET, Michel JEANNOT.

Etaient excusés : Alexandre BOTELLA, Olivier SUSINI (pouvoir à M. JOVET), Virginie MAS (pouvoir à Mme CHABERT), Danièle SANTESTEBAN (pouvoir à M. JEANNOT).

Le Procès-verbal de la réunion du 22 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

1- Apurement du compte 1069
D 23 02 03

Monsieur le Président rappelle que la nomenclature comptable M14 applicable au budget du syndicat a été instaurée au 1er janvier 1997.

A cette occasion le compte non budgétaire 1069 a été utilisé afin de permettre une transition efficace entre l'ancienne norme comptable et la M14, notamment pour éviter que l'introduction du rattachement des charges à l'exercice n'entraine un accroissement de charges trop important lors du premier exercice.

Ce dispositif facultatif a conduit à financer des charges réelles par une recette d'ordre, par prélèvement sur les réserves sans qu'il ait été intégré au budget.

Si cette procédure a permis de préserver l'équilibre du budget, la charge d'exploitation correspondante n'a jamais été réellement financée alors que les capitaux propres du syndicat étaient effectivement minorés.

En conséquence la Direction Départementale des Finances Publiques, par l'intermédiaire de la trésorerie principale, conseille au syndicat de procéder à l'apurement de ce compte.

Pour le Syndicat Intercommunal Murois le compte 1069 est débiteur de 43 648.21 €

Monsieur le Président rappelle qu'il a été proposé au conseil syndical, lors de la réunion du 22 juin 2022, d'apurer le compte 1069 en procédant par une opération d'ordre semi-budgétaire.

Il explique que cette écriture a été rejeté par la trésorerie en janvier 2023, et qu'il n'est plus possible de la passer sur l'exercice 2022, et qu'il n'est pas possible non plus de la présenter sur l'exercice 2023 puisque la SIM a adopté la nomenclature M57.

Monsieur le Président propose donc d'apurer le compte 1069 par une opération d'ordre non budgétaire :

Le comptable enregistre sur l'exercice 2022 un débit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » ainsi qu'un crédit au compte 1069 « reprise 1997 excédents capitalisés »

L'ordonnateur doit corriger les résultats de la section d'Investissement du compte administratif 2022 comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	R 002	180 000, 00 €
+	Recettes	2 214 602. 75 €
-	Dépenses	1 916 109, 19 €
Total à affecter en 2023		478 493. 56 €

INVESTISSEMENT		
	R 001	135 939.95 €
+	Recettes	554 063.23 €
-	Dépenses	501 792, 21 €
Total à affecter en 2023		188 210, 97 €
- 1069		43 648. 21 €
Total à affecter en 2023		144 532, 76 €

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **ABROGE** la délibération D 22 04 14 du 22 juin 2022

- **DECIDE** d'apurer le compte 1069 par une opération d'ordre non budgétaire pour un montant de 43 648.21 €

- **CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

2– Compte administratif 2022
D 23 02 04

Rapporteur : Monsieur Henri MONTELLANICO

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du syndicat intercommunal pour l'exercice 2022.

I - FONCTIONNEMENT		CA 2021	BP 2022	CA 2022
Recettes de Fonctionnement				
Chapitres				
13	Atténuation de charges	88 562,24	60 000,00	87 321,39
70	Produit des services	257 330,95	240 000,00	377 983,06
73	Impots et taxe			
74	Dotations et participations	1 869 093,97	1 698 500,00	1 700 373,34
75	Autres produits de gestion courante	31 793,02	41 000,00	47 995,34
76	Produits financiers		-	
77	Produits exceptionnels	1 119,78	200,00	929,62
78	Reprise sur amort. et provisions			
Total Recettes réelles		**2 247 899,96**	**2 039 700,00**	**2 214 602,75**
42	Opérations d'ordre entre sections			
R 002	Résultat reporté		180 000,00	
A - Total Recettes de fonctionnement		**2 247 899,96**	**2 219 700,00**	**2 214 602,75**
Dépenses de Fonctionnement				
Chapitres				
11	Charges à caractère général	485 174,65	558 000,00	487 392,80
12	Charges de personnel	1 035 091,82	1 172 000,00	1 118 235,98
65	Autres charges de gestion courante	182 109,34	220 000,00	198 255,89
66	Charges financières	8 315,59	11 000,00	7 186,70
67	Charges exceptionnelles	21 666,10	3 000,00	898,36
68	Dotations aux amortissements			
22	Dépenses imprévues	-	15 000,00	-
Total Dépenses réelles		1 732 357,50	1 979 000,00	1 811 969,73
023	Virement à la section d'investiss.		133 000,00	
042	Opérations d'ordre entre sections	129 016,53	107 700,00	104 139,46
B - Total Dépenses de fonctionnement		**1 861 374,03**	**2 219 700,00**	**1 916 109,19**
Excédent de clôture		386 525,93		298 493,56
Excédent reporté de l'année précédente		180 000,00		180 000,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		**566 525,93**		**478 493,56**

II - INVESTISSEMENT		CA 2021	BP 2022	CA 2022
Recettes d' Investissement				
Chapitres				
16	Emprunts et dettes assimilés			
10	FCTVA	40 854,42	30 400,00	36 877,84
1068	Excédent de Fonctionnement	162 107,46	386 525,93	386 525,93
13	Subventions d'investissement	41 421,32	114 013,00	26 520,00
165	Dépots et Cautionnements			
21	immo corporelles			
27	Autres immos financiéres			
28	Amortissement des immo			
Total Recettes réelles		**244 383,20**	**530 938,93**	**449 923,77**
021	Virement de la section de fonct		133 000,00	
040	Opérations d'ordre entre sections	129 016,53	107 700,00	104 139,46
R 001	Résultat reporté		135 939,95	
A - Total Recettes d'investissement		**373 399,73**	**907 578,88**	**554 063,23**
Dépenses d' Investissement				
Chapitres				
20	Immo incorporelles	0,00	15 000,00	5 760,00
204	Subventions d'équipement			
21	immo corporelles	192 230,60	608 228,88	225 830,87
	RAR			
16	Remboursement Emprunts			
020	Dépenses imprévues	310 929,29	271 000,00	270 201,34
			13 350,00	
Total Dépenses réelles		**503 159,89**	**907 578,88**	**501 792,21**
040	Opérations d'ordre entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
B - Total Dépenses d'investissement		**503 159,89**	**907 578,88**	**501 792,21**
Excédent ou Déficit de clôture		-129 760,16		52 271,02
Excédent reporté de l'année précédente		265 700,11		135 939,95
			1069 :	-43 648,21
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE		**135 939,95**		**144 562,76**

Il fait apparaître les résultats suivants :

- Dans la section de Fonctionnement, **un excédent cumulé de 478 493.56 €**
- Dans la section d'Investissement, **un excédent cumulé de 144 562.76 €**
- **Aucun reste à réaliser** à reporter en 2023
- Dans la section de fonctionnement, aucune **charge rattachée**
- Dans la section de fonctionnement, **des produits rattachés pour 91 513.00€**

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2022, le Président quitte la salle du conseil.

Le doyen, fait voter le Compte Administratif.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** le Compte Administratif 2022.

Question :
Monsieur Jeannot demande pourquoi il y a une si importante différence entre les prévisions de dépenses au chapitre 20 et les dépenses réelles (immobilisations corporelles). Il se trouve que plusieurs projets ont été différés et en particulier le démarrage des travaux d'isolation thermique de la MPT ce qui explique ce delta. Les dépenses ont été reportées et les travaux suscités sont actuellement en cours.
Une réunion est prévue entre l'exécutif du SIM et les Maires des deux communes pour échanger sur les projets à venir.

3-Compte de gestion 2022
D 23 02 05

Monsieur le comptable public de Givors a transmis le compte de gestion 2022.

Il est conforme, en ce qui concerne les flux financiers 2022, au compte administratif qui vient de vous être présenté, et fait apparaître les résultats suivants (hors reprise du résultat antérieur).

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
2 219 700, 00 €	1 916 109, 19 €	2 219 700, 00 €	2 214 602. 75 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
911 598, 88€	501 792. 21€	911 598, 88 €	554 063, 23 €

Après délibération,

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2022.

Question :
Monsieur Jeannot rappelle que le compte de gestion doit être voté avant le CA. Il avait fait la même remarque l'année dernière qui n'avait pas été consignée.

4- Affectation des résultats
D 23 02 06

L'examen du compte administratif 2022 fait ressortir les éléments suivants :

- Dans la section de Fonctionnement, **un excédent cumulé 478 193. 56 €**
- Dans la section d'Investissement, **un excédent cumulé de 144 562.75 €**
- **Aucun reste à réaliser** à reporter en 2023.

Le Président explique qu'il convient de reprendre ces résultats dans le Budget Primitif 2023, et propose de les affecter de la façon suivante :

- Pour la section d'investissement :
  - En recettes :
    - Reprise de l'excédent constaté : **Compte R 001 pour 144 562, 75 €**
    - Affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement avec une partie de l'excédent de fonctionnement : **Compte 1068 pour 390 006, 56 €**

- Pour la section de fonctionnement :
  - En recettes :
    - Reprise du reste de l'excédent de fonctionnement dégagé : **Compte R 002 pour 180 000 €**

Après délibération,

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 la somme de 390 006. 56 €,

- **APPROUVE** la reprise des résultats pour
  - 144 562. 75 € au compte R 001
  - 180 000 € au compte R 002.

5. Budget primitif 2023
D 23 02 07

Rapporteur: Monsieur Henri MONTELLANCICO

M. le Président présente le budget primitif 2023.

Le budget primitif s'équilibre :

- En dépenses et en recettes de Fonctionnement pour un montant de : 2 369 900 €
- En dépenses et en recettes d'Investissement pour un montant de : 985 082,31 €

I - FONCTIONNEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023
Recettes de Fonctionnement				
Chapitres				
13	Atténuation de charges	60 000,00	87 321,39	60 000,00
70	Produit des services	240 000,00	377 983,06	370 000,00
73	Impots et taxe			
74	Dotations et participations	1 698 500,00	1 700 373,34	1 700 000,00
75	Autres produits de gestion courante	41 000,00	47 995,34	59 400,00
76	Produits financiers	-		
77	Produits exceptionnels	200,00	929,62	500,00
78	Reprise sur amort. et provisions			
Total Recettes réelles		**2 039 700,00**	**2 214 602,75**	**2 189 900,00**
42	Opérations d'ordre entre sections			
R 002	Résultat reporté	180 000,00		180 000,00
A - Total Recettes de fonctionnement		**2 219 700,00**	**2 214 602,75**	**2 369 900,00**
Dépenses de Fonctionnement				
Chapitres				
11	Charges à caractère général	558 000,00	487 392,80	600 000,00
12	Charges de personnel	1 172 000,00	1 118 235,98	1 200 400,00
65	Autres charges de gestion courante	220 000,00	198 255,89	220 000,00
66	Charges financières	11 000,00	7 186,70	8 300,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	898,36	1 000,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00	-	15 000,00
Total Dépenses réelles		1 979 000,00	1 811 969,73	2 044 700,00
023	Virement à la section d'investiss.	133 000,00		195 200,00
042	Opérations d'ordre entre sections	107 700,00	104 139,46	130 000,00
B - Total Dépenses de fonctionnement		**2 219 700,00**	**1 916 109,19**	**2 369 900,00**
Excédent de clôture		-	298 493,56	
Excédent reporté de l'année précédente			180 000,00	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE			**478 493,56**	

II - INVESTISSEMENT		BP 2022	CA 2022	BP 2023
Recettes d' Investissement				
Chapitres				
16	Emprunts et dettes assimilés			
10	FCTVA	30 400,00	36 877,84	33 800,00
1068	Excédent de Fonctionnement	386 525,93	386 525,92	390 006,56
13	Subventions d'investissement	114 013,00	26 520,00	91 513,00
165	Dépots et Cautionnements			
21	immo corporelles			
27	Autres immos financiéres			
28	Amortissement des immo			
Total Recettes réelles		**530 938,93**	**449 923,76**	**515 319,56**
021	Virement de la section de fonct	133 000,00		195 200,00
040	Opérations d'ordre entre sections	107 700,00	104 139,46	130 000,00
R001	Résultat reporté	135 939,95		144 562,75
A - Total Recettes d'investissement		**907 578,88**	**554 063,22**	**985 082,31**
Dépenses d' Investissement				
Chapitres				
20	Immo incorporelles	15 000,00	5 760,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement			
21	immo corporelles	608 228,88	225 830,87	691 182,31
	RAR	0,00		
16	Remboursement Emprunts	271 000,00	270 201,34	278 900,00
020	Dépenses imprévues	13 350,00		
Total Dépenses réelles		**907 578,88**	**501 792,21**	**985 082,31**
040	Opérations d'ordre entre sections			
D 001	Déficit reporté			
041	Opérations patrimoniales			
B - Total Dépenses d'investissement		**907 578,88**	**501 792,21**	**985 082,31**
Déficit de clôture			52 271,01	
Excédent reporté de l'année précédente			135 939,95	
		1069 :	-43 648,21	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE			**144 562,75**	

Après délibération,

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **VOTE** le Budget Primitif 2023,

- **APPROUVE** la présentation fonctionnelle du Budget,

- **AUTORISE** les virements de crédits nécessaires à l'ajustement des Comptes en fonction des besoins,

- **CHARGE** Monsieur le Président de mettre en application ce Budget

Question :
Monsieur Jeannot constate que l'on retrouve effectivement en immobilisations corporelles le report de 2022
Il demande quels seront les prochains gros investissements.
Madame Figuiere projette la slide du ROB concernant les prévisions d'investissements.
Monsieur Montellanico rappelle qu'une réunion sera faite avec les Maires pour décider des travaux à prioriser.
Un gros travail de sécurisation du site par le biais de changement d'alarme et des contrôles d'accès et de renforcement de la vidéosurveillance est en cours.

6. Subventions aux associations intercommunales
D 23 02 08

Rapporteur : Monsieur Henri MONTELLANICO

Suite aux demandes des Associations Intercommunales et après la réunion de la Commission Associations du 25 janvier 2023, ses membres proposent les subventions suivantes :

Associations	Subventions 2023
Académie de Kung-Fu du Tigre Blanc Fonctionnement	200€
Association Muroise de Volley Ball Equipement : achat de matériel pour la saison	500 €
AS Collège Projet : fête de fin d'année	300 €
ASCE Tennis de table Fonctionnement	500€
ASE Muroise Basket Fonctionnement Action spécifique : contrat d'apprentissage Investissement : remplacement du congélateur Equipement : achat de matériel pour la saison	11 000 € 1 500 € 200 € 300€ *Total : 13 000 €*
Association Sportive Mure Natation Fonctionnement Projet : stage compétitions Equipement : achat de tenues	14 000 € 3 000 € 1 500 € *Total : 18 500 €*
Centre Arts Martiaux Fonctionnement	800 €
Collège Lachenal Projet : Voyages et sorties scolaires	1 400 €
Embellie Bulle Fonctionnement	800 €
Etoile Cycliste Muroise Fonctionnement Action spécifique : école de VTT Projet : trophée départemental du jeune vététiste Projet : stage descente et enduro Projet : Challenge murois	700 € 800 € 400 € 800 € 600 € *Total : 3 300 €*
Fever Cheerdance Murois Fonctionnement Action spécifique : IASF championnat du monde 2023	500 € 3 000 €

Investissement : achat de tenues pour la nouvelle équipe	300 € *Total : 3 800 €*
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie Fonctionnement	200 €
Gymnastique Rythmique et Sportive Muroise Fonctionnement	2 000 €
Godillots, sac et montagne des Mures Fonctionnement Action spécifique : formation encadrant	0 € 0 €
La Foulée Muroise Fonctionnement Action spécifique : cadeaux coureurs RI2M Investissement : Achat d'un chronomètre étanche	400 € 400 € 200 € *Total : 1 000 €*
Les Talents Locaux Fonctionnement	300 €
Maison Pour Tous Fonctionnement	130 000 €
Multi boxe MMA Investissement : achat de tapis pour pratique à A. Malraux	1 950 €
Muroise Football Club Fonctionnement	12 000 €
Pétanque Muroise Investissement : installation sono extérieure + lave verres	1 000 €
Rugby Réel XV Fonctionnement	800 €
Temps Danse Muroise Fonctionnement	1 500 €
Tennis Club Murois Investissement : matériel informatique	1 500 €
TOTAL	**195 350 €**

Monsieur le Président précise que le montant de la subvention accordée pour la Maison Pour Tous est annuel et sera proratisé conformément à la convention d'objectifs et de moyens en vigueur.

Après délibération,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant total des subventions allouées pour 2023,
- **ATTRIBUE** les subventions telles que mentionnées ci-dessus,
- **DIT** que ces subventions seront inscrites au Chapitre 65 compte 6574 du budget primitif 2023.

Question :
Monsieur Montellanico rappelle qu'une analyse sérieuse de chaque dossier a été faite par les services puis par la commission association réunie le 25 janvier 2023.

7.Tarifs de la piscine intercommunale muroise
D 23 02 09

Rapporteur : Monsieur Henri MONTELLANICO

Monsieur le Président explique que la dernière modification profonde des tarifs loisirs de la piscine du Syndicat Intercommunal Murois date de mars 2021.

Il rappelle que lors des vacances de février, la piscine a proposé pour la première fois une animation « aqua ciné ». Cette prestation a été réalisée grâce une entreprise rémunérée. Malgré le succès rencontré, le coût d'une telle activité reste élevé.

Aussi, Monsieur le Président propose de créer un nouveau tarif pour ce type d'évènement afin de pouvoir en proposer plus régulièrement aux usagers et aux nouveaux venus.

Par ailleurs, le Hammam étant fermé pour une durée indéterminée, il souhaite supprimer le tarif de ce dernier puisqu'il n'existe plus.

Monsieur le Président propose de modifier le tarif de la piscine intercommunale muroise comme suit :

1. Les tarifs dits de loisirs

		Anciens tarifs		Nouveaux tarifs	
		Résidents	Extérieurs	Résidents	Extérieurs
Entrée public	Entrée adulte	4,50 €	7,50 €	4,50 €	7,50 €
	Entrée réduite	3,00 €	4,50 €	3,00 €	4,50 €
	Entrée -3 ans	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	Carte 10 entrées adulte	35,00 €	55,00 €	35,00 €	55,00 €
	Carte 10 entrées réduites	25,00 €	35,00 €	25,00 €	35,00 €
	Carte 10 heures	25,00 €	45,00 €	25,00 €	45,00 €
Activités	Bébé nageur annuel	175,00 €	190,00 €	175,00 €	190,00 €
	Jardin aquatique annuel	175,00 €	190,00 €	175,00 €	190,00 €
	Aquafit séniors annuel (+65 ans)	130,00 €	150,00 €	130,00 €	150,00 €
	Aquafit annuel	200,00 €	220,00 €	200,00 €	220,00 €
	Activité 1 séance *(hors aquacycling)*	9,00 €	10,50 €	9,00 €	10,50 €
	Animation évènementielle	7,00 €	8,00 €	7,00 €	8,00 €
	Evenement exceptionnel Adulte	N'existait pas		9,00 €	10,00 €
	Evenement exceptionnel enfant	N'existait pas		5,00 €	6,00 €
	Aquacycling 1 séance	13,00 €	14,50 €	13,00 €	14,50 €
	Aquacycling 10 séances	120,00 €	130,00 €	120,00 €	130,00 €
Apprentissage	Stage natation 5 séances	75,00 €	85,00 €	75,00 €	85,00 €
	Stage natation 10 séances	140,00 €	155,00 €	140,00 €	155,00 €
	Stage aquaphobie 7 heures	64,00 €	70,00 €	64,00 €	70,00 €
Bien-être	Hammam 1 entrée	8,50 €	8,50 €	-	-
	Hammam 10 entrées	76,00 €	76,00 €	-	-
Accessoires	Bonnet de bain	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
	Badge d'accès (si perte)	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €

Les tarifs activité et leçon incluent l'entrée à la piscine.
Le premier badge est inclus dans l'abonnement annuel.

Monsieur le Président précise que le tarif réduit s'applique au public suivant :
Personnes de – 16 ans, demandeurs d'emploi, étudiants de – 26 ans, séniors de + 65 ans et personnes à mobilité réduite.

2. Les tarifs d'accueil des scolaires

	Anciens tarifs		Nouveaux tarifs	
	Résidents	Extérieurs	Résidents	Extérieurs
Scolaire Grand bassin - 1 séance	0,00 €	277,00 €	0,00 €	277,00 €
Scolaire Petit bassin ou 1/2 GB - 1 séance	0,00 €	150,00 €	0,00 €	150,00 €

3. Les tarifs pour les partenariats

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
ASMN ou projet BNSSA (tarif horaire)		
1 ligne Grand Bassin	8,00 €	8,00 €
Autres associations (tarif horaire)		
1 ligne Grand Bassin sans MNS	18,00 €	18,00 €
Petit Bassin sans MNS	36,00 €	36,00 €
1 ligne GB avec 1 MNS	53,00 €	53,00 €
Petit Bassin avec 1 MNS	71,00 €	71,00 €
Centre handi (tarif horaire)		
1 ligne Grand Bassin sans MNS	18,00 €	18,00 €
Petit Bassin sans MNS	36,00 €	36,00 €
Petit Bassin ou 2 lignes Grand Bassin avec 1 MNS	71,00 €	71,00 €
ETAPS supplémentaire (tarif horaire)		
Mise à disposition d'un ETAPS supplémentaire pour une activité terrestre ou nautique pour les communes (autres que Saint Bonnet de Mure et Saint Laurent de Mure), une association, un club	35,00 €	35,00 €

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** ces tarifs applicables au 1er juillet 2023

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Question :
A la demande des élus et afin de permettre un meilleur accès des familles aux événements exceptionnels il est ajouté un tarif enfant au projet initialement présenté.

8.Modification du tableau des effectifs
D 23 02 10

Rapporteur : Monsieur Henri MONTELLANICO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu les délibérations D18.04.24 du 26.09.2018 et D 19.01.04 du 13 février 2019 portant sur le tableau des effectifs du service administratif,

Monsieur le Président annonce que l'agent occupant le poste de Rédacteur Principal a demandé sa mutation.

Il informe les membres du comité que cet agent assure la mission de responsable de la gestion des ressources humaines, de la formation et de la comptabilité.

Monsieur le Président précise que les missions exercées par l'agent correspondent aux exigences et compétences d'un poste de rédacteur, aussi bien au niveau de l'expertise nécessaire mais également des responsabilités demandées sur les dossiers à traiter

Il indique par ailleurs que les missions peuvent être ventilées différemment comme c'était le cas avant 2018, quand le poste était ouvert aux adjoints administratifs de catégorie C.

Enfin de recruter rapidement un nouvel agent, Monsieur le Président, souhaite ouvrir un poste d'adjoint qui sera accessible à tous les grades de la catégorie C filière administrative.

Monsieur le Président propose ainsi de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Filière Administrative

Catégorie	Grade actuellement occupé	Quotité de travail	Nombre	Pourvu
A	Attaché	Temps plein	1	1/1
		Total Catégorie A	1	
B	Rédacteur principal 2nde classe	Temps plein	1	1/1
		Total Catégorie B	1	
C	Adjoint administratif	Temp plein	**2**	1/2
		Total Catégorie C	**2**	

Le Conseil Syndical,

- **APPROUVE** la création d'une poste d'adjoint administratif à temps complet
- **VALIDE** la modification du tableau des effectifs comme ci-dessus,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget 2023.

9- Informations diverses

- Dates et événements à retenir :

Flow pulse : 19 avril 2023

Aquathlon : 1 juillet (à confirmer)

Forum des associations : 2 septembre 2023

Forum généalogie : 14 et 15 octobre 2023

Livre et conte : 23 au 31 octobre 2023

Prochains comités syndicaux : 10 mai 2023/ 5 juillet 2023/20 septembre 2023/13 décembre 2023.
Une invitation Outlook sera envoyée par la DGS à l'ensemble des élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Président,

Henri MONTELLANICO

Le secrétaire de séance,

Camille LECUNFF-GUILLARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MURIOS Communes de St-BONNET de-MURE et de St-LAURENT de-MURE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MURIOS Communes de St-BONNET de-MURE et de St-LAURENT de-MURE